Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20260929-2026_09_29_D22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

CIAS - L'Action Sociale à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni le Mardi 29 septembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16
Nombre d'administrateurs présents :
17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°03
18 administrateurs présents à partir de la délibération n°04

Nombre d'administrateurs représentés :
6 administrateurs représentés jusqu'à la délibération n°03
7 administrateurs représentés à partir de la délibération n°04

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET *(à partir de la délibération n°4)*
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Gérard	GIULIANI
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Virginie	NAIRE
Sandrine	POIGNET
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Lucie BLANC	Ayant donné pouvoir à Lina BLANC
Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Carole FONTAINE	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET (à partir de la délibération n°04)
François GAUDIN	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Patrick LATOUR	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO
Marie-Pierre OUVRIER	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Virginie VERNAZ	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite enfance – Révision des tarifs appliqués par la cuisine centrale d'Ugine pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère à compter du 1er septembre 2026

Rapporteur : Maguy RUFFIER

Par délibération n°03 du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration approuvait les conventions entre le CIAS Arlysère et les communes d'Albertville et d'Ugine pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère (Petite enfance et Personnes âgées) pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.
Les repas sont préparés par la Cuisine Centrale de la commune concernée et livrés dans les établissements concernés par la convention.
Les communes transmettent annuellement au CIAS Arlysère le tarif de vente du repas en vue du vote par délibération concordante du CIAS Arlysère.

Par délibération n°36 du 16 juin 2026, la commune d'Ugine a validé la révision des tarifs appliqués pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère.

Ainsi, il convient d'approuver les tarifs appliqués par la cuisine centrale d'Ugine à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

	Tarif unitaire à compter du 1er septembre 2025	Tarif unitaire à compter du 1er septembre 2026
Repas Enfant	3.65 € HT	**3.75 € HT**
Goûter enfant	1.30 € HT	**1.40 € HT**
Frais de livraison repas Val d'Arly	1.00 € HT	**1.05 € HT**

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve les tarifs appliqués par la cuisine centrale d'Ugine pour la fourniture et la livraison des repas dans les établissements gérés par le CIAS Arlysère à compter du 1er septembre 2026 comme indiqués ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE